



Que faire face à une agence qui ne veut pas mettre du chauffage

Par **vanessab**, le **01/12/2008** à **01:30**

Bonjour,
je suis locataire depuis un an dans un appartement de standing (1000 euros/mois charges comprises), mon loyer ne souffre aucun retard mais depuis trois semaines je n'ai pas de chauffage (il fonctionne mais très peu, cad à peine tiède, température moyenne dans la chambre et la cuisine 16°, dans le reste de l'appartement 18°, pièce située le moins au nord); je suis actuellement enceinte de 8 mois et je souffre de cette basse température. J'ai contacté à plusieurs reprise l'agence immobilière qui me dit qu'elle va faire quelque chose, mais au jour d'aujourd'hui rien n'est fait (notons que l'année dernière le meme problème avait eu lieu mais l'hiver semblait plus doux et il n'y avait pas en jeu la santé d'un futur bébé); de plus le volet roulant s'est cassé avec les tempêtes successives et l'agence a mandaté déjà 2 agences pour faire des devis, la semaine dernière, il fallait encore attendre un 3ème devis (cela dure depuis 2 semaines maintenant); cette absence de volet accentue le froid et je dois dire que je commence à être à bout de nerfs car personne ne nous dit "non rien ne sera fait" mais rien ne bouge; que faire, ai-je légalement le droit ne pas bloquer le paiement des charges (200 euros/mois comprenant le chauffage collectif) tant que le problème ne sera pas réglé, merci de votre réponse
Vanessa

Par **Tisuisse**, le **01/12/2008** à **09:29**

Bonjour,

Rien ne s'oppose à ce que vous ayez des rideaux et doubles rideaux à vos fenêtres, cela casse l'arrivée des vents filtrants. Par ailleurs, vous pouvez aussi posséder un chauffage d'appoint de type radiateur moderne. Vous pourrez ainsi avoir les températures désirées dans vos pièces en attendant la mise en route du chauffage collectif.